

1998-000

**COLLEGE INTERARMEE DE DEFENSE**

**MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE**

**LE ROLE ET LA PLACE DU MALI  
AU SEIN DE L'UNION ECONOMIQUE ET  
MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

LCL ADAMA KANIKOMO A6

A la veille du XXI<sup>e</sup> siècle où la tendance de l'économie est à la mondialisation et au moment où l'Europe Occidentale est plus soucieuse du sort de l'Europe de l'est que celui de l'Afrique, cette dernière, si elle veut un jour trouver une place dans l'économie mondiale, doit se développer à travers des regroupements régionaux et sous régionaux. Les leaders africains se préparent à entrer dans la course.

Conscients de l'interdépendance et de la communauté d'intérêt, dans un contexte où l'ampleur de la crise économique et l'efficacité des remèdes administrés ont révélé les limites des capacités des Etats pris isolément, les sept pays de l'Afrique Occidentale se sont engagés dans un processus d'intégration devant leur assurer une croissance soutenue et un développement collectif.

C'est ainsi qu'est née le 10 janvier 1994 à Dakar au Sénégal, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) regroupant le Bénin, le Burkina-Fasso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo tous membres de la zone FRANC. L'UEMOA est née de la fusion de deux autres organisations sous régionales: la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest et l'Union Monétaire Ouest Africaine.

L'originalité de la démarche de ces Etats réside dans la nécessité de réaliser un marché commun concomitant à l'assainissement du cadre macro-économique prenant appui sur l'Union monétaire. Tous les Etats membres ont marqué leur volonté de coopérer pour concrétiser cette union.

Dans un tel contexte où la contribution de chaque pays est indispensable, le Mali, l'un des rares états au monde à avoir inscrit dans sa constitution, qu'il est prêt à céder tout ou partie de son intégrité au profit de l'Unité Africaine ou tout autre organisation, peut-il rester à la traîne, sachant qu'il n'y aura pas de place pour la médiocrité dans l'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle?

Berceau d'une brillante civilisation, le Mali qui s'était empêtré pendant des décennies dans le sous-développement chronique, commence à voir le soleil se lever sur son économie. L'or brille sur les recettes, le coton embellie les finances, le riz nourrit l'Afrique et le bétail enrichit le patrimoine. Ces atouts, qu'une rigueur budgétaire exemplaire est en train de transformer en un véritable développement économique devraient lui conférer une place de choix à la veille de la mise en place du marché commun de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

Après une description de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la place et le rôle que peut jouer le Mali dans cet ensemble, seront développés, d'abord à travers le bilan de santé de son économie aujourd'hui, puis les atouts dont il dispose, enfin les défis à relever.

Pour mieux connaître cet environnement prometteur, une description de l'UEMOA s'avère indispensable.

# **I- L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

## **11- CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA SOUS-REGION**

L'espace constitué par les sept Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine compte 60 millions d'habitants et couvre , au total, une superficie de 3,5 millions de km<sup>2</sup>. Avec près de 30% de la population totale de l'Afrique de l'ouest, cet espace produit 33% du produit intérieur brut de la région.

Situés géographiquement en Afrique occidentale , les Etats de l'UEMOA présentent nombreuses caractéristiques démographiques et économiques communes.

L'ensemble des populations de l'UEMOA vit majoritairement dans les zones rurales, la proportion de jeunes de moins de 25 ans, très important varie de 45 à 60 %, le taux de croissance démographique annuelle moyen oscille autour de 3%, et l'indice de fécondité autour de 7%.

Depuis plus de trente ans, les sept pays ont une monnaie et une politique monétaire communes.

L'agriculture emploie environ 65% de la population active et constitue la base de l'économie. Elle souffre cependant des effets des aléas climatiques et du faible degré de mécanisation. En effet, les pays des zones humides (Côte d'Ivoire, Togo et Bénin) ont des atouts considérables en matière de production de cultures de rente: café, cacao, bananes ananas et tubercules. Les zones subhumides des pays côtiers et sahéliens ont un fort avantage comparatif en matière de productions céréalières (sorgho, maïs, mil). La culture du coton représente un investissement intéressant dans ces zones, notamment au Mali, au Burkina-Fasso et au Bénin.

Grâce aux fleuves Niger et Sénégal, il existe dans la zone d'importantes possibilités de développement de cultures irriguées, notamment rizicoles.

En matière d'élevage, les pays sahéliens Burkina-Fasso, Mali et Niger totalisent à eux seuls les trois quarts du cheptel bovin et 70% du cheptel ovin et caprin de l'Union, assurant ainsi l'essentiel des besoins en protéines animales à la sous-région.

Dans le domaine de pêche, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal disposent d'un potentiel important de développement des produits de mer. Le Sénégal, en particulier, a des côtes très poissonneuses et a une forte tradition de pêche artisanale. Quant à la pêche continentale, elle s'est organisée autour du delta central nigérien au Mali où s'est développé le commerce traditionnel du poisson fumé et séché.

Il existe une complémentarité naturelle entre les pays du littoral et les pays sahéliens, ayant favorisé de tout temps les échanges entre les populations de la sous-région.

Les pays de l'Union disposent d'importantes ressources minières, notamment de l'or (Mali, Burkina-Fasso et Côte d'Ivoire), des phosphates (Sénégal, Togo et Mali), de l'uranium (Niger), du pétrole et du gaz (Côte d'Ivoire).

Les politiques industrielles mises en oeuvre par les Etats membres dans le cadre des plans de développement successifs traduisent la volonté d'engager des programmes d'investissement importants, reposant sur la valorisation de ces matières premières, en vue de l'exportation (café, cacao, or, phosphate, uranium) et pour la fabrication de produits se substituant aux produits importés (produits alimentaires, textiles, et tabacs).

En dépit de ces potentialités et de politiques industrielles ambitieuses, de nombreuses contraintes et d'importants goulots d'étranglement tels que les problèmes d'infrastructures, de communication, d'insuffisance de financement, limitent encore les possibilités d'accroissement de la production et des échanges de produits.

Par ailleurs, ces pays ont connu au début des années 1980, une profonde crise économique due à des phénomènes naturels, mais aussi et surtout à l'application de politiques inappropriées.

Après plusieurs programmes d'ajustement appuyés par la communauté internationale et l'émergence dans la plupart des pays au début des années 1990, d'une démocratisation pluraliste ayant élargi les cadres de concertation dans la gestion publique, et après les changements apportés le 12 janvier 1994 au taux de change du franc CFA ( qui passe de 50 à 100 francs CFA pour 1 franc français), des résultats positifs ont été obtenus.

La concrétisation de cet ensemble passe nécessairement par la définition d'objectifs clairs, mais aussi, des règles de fonctionnement applicables par tous.

## **12- OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT**

Le processus d'intégration de l'UEMOA s'articule autour de cinq axes principaux:

- harmoniser le cadre légal et réglementaire favorisant l'émergence d'un environnement juridique propice au renforcement des activités économiques au sein des Etats;
- assurer la convergence des performances et des politiques macro-économiques;
- créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ainsi que sur le droit d'établissement;
- mettre en place et coordonner les politiques sectorielles communes;
- harmoniser les législations des Etats en matières de fiscalité .

L'UEMOA comprend des organes de direction , des organes de contrôle, des organes consultatifs et des institutions

### **Les organes de direction:**

- la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement
- le Conseil des Ministres
- la Commission

### **Les organes de contrôle :**

- juridictionnel: la Cour de Justice et la Cour des Comptes
- de contrôle démocratique: le Comité Interparlementaire.

### **Les organes consultatifs:**

- la Chambre Consulaire;
- le Comité des experts.

### **Les institutions spécialisés autonomes:**

- la Banque des Etats de l'Afrique de l'Ouest: BCEAO,
- la Banque Ouest-Africaine de Développement: BOAD;
- la Commission Bancaire de l'UEMOA.

Pour atteindre ces objectifs , un traité a été initié.

## **13- MISE EN OEUVRE DU TRAITE**

Conçu pour éviter les erreurs passées, le traité de l'UEMOA, entré en vigueur le 1er août 1994, apporte deux innovations fondamentales:

- l'abandon explicite de souveraineté par les Etats membres au profit de l'UEMOA dans les domaines relevant de l'intégration économique;

- la possibilité d'appliquer des sanctions aux pays qui ne respectent pas les règlements collectifs.

La conduite du processus d'intégration pour l'unification des différents espaces économiques comprend 6 étapes:

**1° Etape:** au sein de la zone de préférence douanière, les droits de douane des 7 pays membres seront abaissés à un niveau inférieur à ceux appliqués aux pays tiers.

**2° Etape:** la zone de libre échange correspondra à la suppression totale des droits de douane entre les pays de l'Union.

**3° Etape:** l'union douanière conduira les Etats membres à adopter un tarif extérieur commun (TEC).

**4° Etape:** le marché commun instaurera:

- la liberté totale de circulation, de résidence et d'établissement pour les populations ressortissant des 7 Etats membres.

- la liberté de circulation (sans entrave aucune et en franchise de toute taxe douanière) des biens et des services des Etats membres.

**5° Etape:** l'union économique et monétaire assurera la convergence des politiques macro-économiques nationales. Il s'agira alors d'harmoniser et de rationaliser le cadre législatif, afin de sécuriser les investissements et les activités économiques des Etats membres. Dans ce cadre est prévue la création d'un marché financier régional.

**6° Etape:** l'union économique et monétaire parachèvera le processus d'intégration. Elle facilitera les transactions commerciales et financières entre les 7 Etats membres, grâce à la libre circulation des capitaux et de la monnaie.

Les autorités de l'Union ont procédé prioritairement à la mise en place de la Cour de Justice, principal organe de contrôle juridictionnel le 27 janvier 1995 et de la Commission, organe exécutif de l'Union le 30 janvier 1995.

Le suivi de l'exécution des différentes étapes de l'édification de l'Union se fait à travers un programme d'activités.

## **14- PROGRAMME D'ACTIVITES**

La première conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UEMOA, tenue le 10 mai 1996 à Ouagadougou au Burkina-Fasso a marqué une étape cruciale du processus d'intégration, en arrêtant des orientations générales et un calendrier de mise en oeuvre des réformes, en particulier au niveau des quatre axes que sont:

- la surveillance multilatérale des politiques macro-économiques,
- la création d'un marché commun;
- l'harmonisation du cadre légal et réglementaire de l'activité économique;
- la mise en oeuvre des politiques sectorielles communes.

Pour être viable, l'UEMOA doit prioritairement compter sur ces propres ressources.

## **15- FINANCEMENT DE L'UNION**

Une des caractéristiques fondamentales de l'UEMOA est la volonté manifestée par les Hautes Autorités contractantes de lui assurer une autonomie financière; ce qui lui confère une plus grande crédibilité par rapport à d'autres institutions qui l'ont précédée. Le principe de cette autonomie financière, devant lui assurer le financement d'un budget de fonctionnement régulier, comme défini par le traité de l'Union, a commencé le 1° janvier 1996 avec la

perception du Prélèvement Communautaire de Solidarité ( PICS ), équivalent à 0,5% de la valeur en douanes des marchandises importées des pays tiers. Il doit durer trois ans de transition au cours desquels, la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) pour 90% et la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) pour 10% doivent assurer le financement.

Après la transition, les ressources propres proviendront:

- d'une fraction du produit du Tarif Extérieur Communautaire;
- de la taxe sur la valeur ajoutée;
- des taxes additionnelles qui seraient introduites;
- des emprunts, subventions et aides extérieures.

Afin de mesurer le chemin parcouru, les chefs d'Etats ont prévu de se rencontrer régulièrement pour faire le bilan qui leur permettra d'apporter les corrections indispensables à la bonne marche de l'Union.

## **16- BILAN**

Le deuxième sommet de l'UEMOA tenu le 23 Juin 1997 à Lomé au Togo, a fait le bilan depuis Janvier 1994. Les performances enregistrées en 1996 confirment les progrès en matière d'assainissement du cadre macro-économique et d'amélioration des conditions internes de production. Le produit intérieur brut global a progressé d'environ 5,9%. Pour la deuxième année consécutive, le taux de croissance dépasse le rythme de progression de la population. L'inflation a diminué, le redressement des finances publiques et des comptes extérieurs s'est consolidé, de même que les réserves de change et la situation des banques.

La plus importante des actions entreprises est sans doute l'union douanière. Dans ce cadre il avait été décidé de supprimer les droits de douane sur les produits agricoles et artisanaux circulant entre les pays membres, et de 30% les droits et taxes sur les produits industriels fabriqués avec au moins 60% de matières premières locales. Une nouvelle baisse de 30% des droits d'entrée sur les produits industriels communautaires a été décidée. La suppression totale de ces droits de douanes interviendra en l'an 2000. La mise en place d'un tarif douanier commun pour les marchandises importées a été également décidée.

Concernant les politiques sectorielles, il a été décidé d'élaborer une politique agricole et une politique énergétique communes, de même que les transports et l'environnement.

Dans le cadre de la mise en place du cadre institutionnel, outre la conférence des chefs d'Etats et la commission, une Cour de Justice communautaire, composée de deux magistrats par pays membre, a déjà été installée à Ouagadougou au Burkina-Fasso.

Il est prévu de mettre en place un comité interparlementaire composé de cinq députés par pays siégera à Bamako au Mali.

Un grand pas a été franchi dans le cadre de l'intégration avec l'entrée dans l'UEMOA d'un huitième pays: la Guinée Bissau, lusophone de surcroît.

A la veille de la mise en place de ce marché commun sous-régional, le Mali eu égard à ses performances économiques de ces dernières, se prépare à occuper et maintenir une position confortable dans les échanges au sein de l'UEMOA.

## **II- POSITION DU MALI AU SEIN DE L'UEMOA**

La place que peut jouer le Mali sera fonction de la santé de son économie que les institutions financières internationales jugent encourageante et à sa capacité d'exportation de produits dans le monde en général et dans les pays de l'UEMOA en particulier.

Comme l'histoire doit servir à éclairer le présent, le Mali compte jouer un rôle de plus en plus grand au sein de l'Union, comme au temps des grands empires et royaumes qui ont fait l'histoire de l'Afrique Occidentale.

### **21- ROLE HISTORIQUE**

Depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, le Mali est au coeur de l'activité économique et politique de l'Afrique de l'ouest. De prestigieux empires du Ghana, du Mali, l'empire Songhoi ont marqué l'histoire de la sous-région. Il a été un carrefour commercial, d'une part avec le monde arabo-musulman au nord pour l'or et le sel, d'autre part, avec les pays de la côte pour les bétails, les céréales et le coton. Grâce à son delta intérieur propice aux cultures tropicales, à part les années de sécheresse, le Mali a toujours été le grenier de l'Afrique Occidentale. Ce n'est pas sans raison que la France y avait fait construire le plus grand barrage de la région à l'époque pour la culture du coton et du riz. Zone d'élevage par excellence, le pays a toujours ravitailler en bétails les pays côtiers tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal.

Mais le Mali a surtout été connu pour son or. En 1324, l'empereur Kankou Moussa accomplit un pèlerinage à la Mecque avec huit tonnes d'or, ce qui fit fléchir son cours mondial.

Aujourd'hui, ce sont les mêmes richesses qui sont procurent à l'économie une santé jugée encourageante.

### **22- ETAT DE SANTE DE L'ECONOMIE MALIENNE**

Le Mali constitue aujourd'hui l'un des espaces les plus dynamiques de la sous-région grâce à l'assainissement en profondeur de l'économie, à une politique de réformes particulièrement ambitieuse, à la gestion maîtrisée des programmes d'ajustement, à une redynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la production d'or.

En effet, depuis l'instauration de la démocratisation en 1992, les Maliens ravivent leurs instincts de conquérants, les conquêtes d'aujourd'hui étant celles du sous-développement économique. Pour ce combat, les maliens bénéficient de l'alliance des bailleurs de fonds qui qualifient les performances de l'économie d'une crédibilité invitante.

Sur le plan économique, le Mali est à présent perçu comme un cas exemplaire dans la recherche de solutions endogènes, spécifiques, intermédiaires et d'accompagnement face aux conjonctures imposées par les partenaires financiers internationaux.

Quand la plupart des gouvernements des pays sous ajustement préfèrent jouer à cache-cache avec les bailleurs de fonds ou se défilent devant leurs responsabilités nationales, laissant le soin à la Banque mondiale de leur imposer des programmes d'ajustement structurels souvent inappropriés, les autorités maliennes ont pris le taureau par les cornes et se sont contraintes à une rigueur budgétaire qui force le respect. Pour une fois un gouvernement africain a envisagé l'ajustement structurel comme une responsabilité historique et l'a expliqué à ses concitoyens comme étant un devoir national.

Les comptes sont en si bon état que la communauté des bailleurs de fonds partage l'optimisme malien; aucun pays d'Afrique au sud du Sahara ne s'étant jusqu'ici ouvertement engagé à suivre un tel objectif, encore moins à l'intégrer dans sa planification budgétaire. Ces réformes ont pu aboutir grâce à une adhésion sociale et politique des partenaires tels que les syndicats, le milieu des affaires, les producteurs etc.

En ce qui concerne la réforme des entreprises publiques, 20 entreprises ont déposé leurs bilans, 14 totalement privatisées, 10 partiellement et totalement restaurées. Il reste encore 24 entreprises dont le capital est détenu en majorité ou en totalité par l'état et 16 où l'Etat est minoritaire. D'autres grandes entreprises sont en voie de privatisation. Cela s'est traduit par moins de charge pour le budget, permettant ainsi de mieux équilibrer les finances. Cependant, il serait impossible d'atteindre ce résultat sans une bonne gestion budgétaire. En effet, le pays limité la masse salariale à 20 milliards de francs CFA alors que le F.M.I. exigeait 22 milliards. Il a remboursé 11 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs et 6 milliards au chapitre de la dette interne: le F.M.I. n'en exigeait que 4 milliards.

Le contrôle des dépenses va de paire avec une bonne entrée de recettes lesquelles avaient atteint, en 1995, 177 milliards de franc CFA, soit 19 milliards de plus que le niveau prévu au programme. Aussi, le Mali s'est engagé devant la communauté des bailleurs de fonds à se passer, d'ici l'an 2000, de l'aide budgétaire internationale servant à combler le déficit de l'Etat et de focaliser l'aide externe dans des investissements productifs tels que la construction de routes, d'hôpitaux, d'écoles et d'ouvrage de maîtrise de l'eau pour l'irrigation.

L'économie malienne évolue dans un cadre totalement libéral puisque, depuis 1992, il n'existe plus aucun prix qui soit fixé par l'Etat, à part l'eau, l'électricité et le téléphone. Le taux de croissance économique moyen est de 6% alors que la progression démographique n'excède pas les 3%.

Pour rendre nos produits plus compétitifs à l'échelle régionale, notre système de normalisation et de contrôle de qualité est aujourd'hui à son meilleur niveau. Le système d'enregistrement et de protection de la propriété industrielle a été rendu pleinement opérationnel et plus performant.

Pour atteindre le but qu'il est fixé, le Mali dispose de nombreux atouts.

## **23- LES ATOUTS DE L'ECONOMIE MALIENNE**

Suite à la dévaluation, le renforcement de la compétitivité au Mali a eu un effet favorable sur les exportations notamment du coton, du bétail, des fruits et légumes.

**231- Dans le secteur agricole**, la forte augmentation des surfaces cultivées et les très bonnes pluviométries de ces dernières années donnent au Mali le bilan céréalier le plus envié dans la région. La production céréalière totale était de 2.648.314 tonnes pour la campagne 1994-1995. Pour mieux bénéficier de cette performance qu'il sait conjoncturelle, le gouvernement a entrepris d'améliorer les capacités de stockage, de transformation et de commercialisation vers la sous-région.

Le coton qui demeure la principale culture de rente en fournissant 50% de la valeur des exportations et 15% du PIB, vit les plus beaux jours. A la campagne 1996-1997, sa production a atteint 452 590 tonnes, ce qui fait du Mali le deuxième producteur en Afrique après l'Egypte, le premier en Afrique noire et surtout le huitième exportateur mondial de coton. Fait remarquable, ces productions records ont été concomitantes à une productivité accrue (1 213 kg de coton-graine à l'hectare, soit plus de 500 kg de fibre à l'hectare ). C'est

un coton de qualité avec 99,5% de fibres classées en premier choix. Avec 200.000 tonnes de fibres, le Mali est un grand exportateur africain; il a intégralement honoré ses engagements commerciaux, tant en quantité et qualité qu'en programme de livraison.

Dans le but de toujours améliorer la qualité de notre coton, donc sa compétitivité sur le marché international, un programme de modernisation des 17 anciennes usines d'égrenage est en cours parallèlement à l'entrée en service de trois nouvelles. Il s'agit donc d'augmenter notre capacité de transformation et, de ce fait, d'augmenter davantage la production nationale. Un projet d'extension des surfaces cultivées permet d'envisager des récoltes de 700.000 tonnes pour l'an 2001.

Si une bonne partie de coton est exportée vers la France, les deux usines textiles exportent désormais leurs produits vers les pays de la sous-région. Elles ne parviennent même pas à consommer par an 2 000 tonnes de coton-fibre, soit 1% de la matière première disponible. Un programme de développement nécessitant 30 milliards d'investissement est en cours et prévoit le triplement de la filature pour répondre aux demandes des usines de textiles du Sénégal et du Nigeria qui manifestent un grand besoin de fil de qualité. L'acquisition de nouveaux tambours permettant de produire des tissus dont la largeur dépasse les 127 cm du pagne africain doublera la capacité de tissage tout en épousant les habitudes de consommation des clientèles d'Europe et d'Amérique. L'abaissement des barrières douanières dans la zone de l'UEMOA devait faciliter l'accès à de nouveaux marchés. D'autres sous produits du coton tels que l'huile et l'aliment bétail seront bientôt des produits d'exportation.

L'un des atouts majeurs du Mali est le riz, l'aliment de base d'une grande partie de la population de l'Union. Depuis la dévaluation, le riz local concurrence désormais le riz importé et le Mali a atteint pour la première fois en 1996 son autosuffisance alimentaire avec une production record de 430.000 tonnes alors que ses besoins nationaux ne dépassent guère 320.000 tonnes.

Avec cet excédent le Mali ambitionne de ravitailler la sous région. En effet, l'Office du Niger, la société d'aménagement des plaines n'exploite que 15% environ des 2,2 millions hectares disponibles pour la culture du riz et de la canne à sucre. Avec l'irrigation de nouvelles parcelles et sa nouvelle politique d'aménagement, le pays sera en mesure d'approvisionner en riz des pans entiers de l'espace UEMOA. Seule la difficulté d'emploi de moissonneuse batteuses constitue un défi à relever. Ces aménagements profiteront aussi à la culture de la canne à sucre et à l'industrie sucrière.

### **232- L'élevage**

L'élevage aussi confère au Mali une place de choix au sein de l'UEMOA. En effet, avec ses 19 millions de têtes de bétails, il en est le premier exportateur de bovins. Les exportations des produits d'élevage vers les pays voisins ont fortement augmenté; le nombre d'ovins-caprins exportés en 1996 a augmenté de 150%, tandis que celui des bovins de plus de 310% par rapport à 1994. De nouvelles filières telles que le lait, la viande, les cuirs et les peaux sont en cours de développement. Pour cela, l'Union Laitière de Bamako, les Abattoirs Frigorifiques du Mali et la Tannerie du Mali sont en train de s'équiper.

La pêche fournit 100.000 tonnes par an dont 10% sont exportés vers les pays voisins.

### **233- Le secteur des mines**

C'est surtout sur le plan minier que les atouts du Mali sont les plus importants. Pour retrouver son ancien nom de pays de l'or, au cours des quatre dernières années, 500 millions de dollars ont été investis. Occupant 80% du secteur minier, l'or est actuellement le troisième produit d'exportation du Mali après le coton et le bétail.

Dès 1991, le pays s'est doté d'un code minier capable de canaliser la ruée vers l'or. S'il n'y avait que 16 titres miniers en vigueur en 1992, aujourd'hui, on en dénombre 78, soit une augmentation de 375%. Le secteur compte une cinquantaine d'opérateurs nationaux, trente-huit sociétés privées étrangères et cinq sociétés mixtes, dont l'apport à l'économie nationale s'accroît au rythme de la délivrance des titres. Aujourd'hui, deux usines sont en exploitation; quatre doivent l'être dans un proche avenir. A partir de cette année, le Mali exportera annuellement 20 tonnes d'or, ce qui le placera à la tête des produits maliens d'exportation.

Le pays caresse l'espoir d'extraire de son sous sol 35 tonnes en l'an 2002 et devenir ainsi le deuxième producteur africain. Le secteur malien de l'or est très attractif. Ses gisements sont à ciel ouvert. Ainsi, le coût de production d'une once d'or à Sadiola (la plus grande usine à l'ouest) n'excède pas 190 dollars, le minerai se trouvant à 50 centimètres de la surface du sol; à Syama au sud, il est de 250 dollars. A titre de comparaison, les exploitations sud-africaines atteignent couramment des coûts de 300 à 400 dollars. La qualité du minerai est supérieure à celle de l'Afrique du Sud, le numéro un mondial.

A côté de l'exploitation industrielle de l'or, l'orpaillage qui est la méthode traditionnelle de recherche, activité séculaire au Mali produit chaque année 3 tonnes d'or et fait vivre un million de personnes. Sa mécanisation progressive et les facilités techniques y afférent offrent des perspectives nouvelles pour la mise en exploitation des grands placers.

L'or se dispute le sous-sol malien avec d'autres minerais comme le phosphate, la bauxite, l'uranium, le manganèse, le fer et le marbre, qui ne demandent qu'à être exploités.

Le développement des activités minières, partout où il a lieu, engendre des effets directs sur le monde rural. En limitant l'exode rural, il suscite la création d'infrastructures de communication, de santé, d'éducation et génère l'expansion d'une multitude d'activités qui vont du commerce au transport en passant par la culture de produits vivriers.

**234- Dans le secteur de la santé,** l'Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques compte profiter de l'ouverture du marché commun pour écouler ses médicaments devenus compétitifs. De nombreux voisins ont commencé à s'y ravitailler en nivaquine et aspirine pour lutter contre le paludisme qui tue plus que le sida dans la sous-région. L'usine s'équipe actuellement pour conquérir d'autres marchés.

Malgré ses atouts, de nombreux défis restent relever.

### **24- LES DEFIS A RELEVER**

Dans ce projet de marché commun, les défis sont certes nombreux, mais l'économie malienne semble bien préparée à tirer son épingle du jeu.

Le premier défi à relever est celui de l'énergie électrique. Dans ce domaine, l'insuffisance de l'offre constitue un frein de taille à l'activité industrielle. Le Mali attend avec impatience l'entrée en service du barrage de Manantali, construit dans le cadre de l'OMVS (Organisation pour Mise en Valeur du fleuve Sénégal) avec le Sénégal et la Mauritanie. La part du Mali constituée par les 53% des 800 GWH, doivent permettre de

fournir du courant aux principales usines d'or. En outre, l'interconnexion prévue en 1999 de la Côte d'Ivoire au réseau malien, doit permettre la réalisation du dernier maillon d'un réseau de haute tension sous-régional comprenant le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria. Ce qui conduira à la création d'un marché régional de l'énergie ouvert à la concurrence.

Le second défi concerne le désenclavement du pays en général et celui des régions aurifères en particulier. En effet, le Mali dépend pour ses exportations des ports de Dakar, d'Abidjan, de Lomé et bientôt de Conakry. Le troisième volet du barrage de Manantali concerne la navigabilité du fleuve Sénégal. Ce volet qui intéresse le Mali au premier chef, n'est qu'au stade d'étude et rien de concret n'a été obtenu. Et pourtant, le Mali fonde un espoir certain sur sa réalisation qui lui permettra d'avoir un port, réduisant ainsi sa dépendance et les coûts des produits pétroliers. Parallèlement, la voie ferrée Dakar-Niger, construite en 1904 sera renouvelée avec la création d'une société de droit privé dénommée Société d'exploitation du Trafic Ferroviaire International et permettre ainsi une exploitation plus rationnelle et plus rentable. Le projet de construction de pont sur le Niger à Gao au nord constitue un élément essentiel dans la réalisation de la « transsaharienne » et la liaison avec le Niger. Au plan intérieur, depuis quelques années, le pays s'est lancé dans un vaste projet de construction de routes dont la finalité serait à l'horizon 2000 de relier Bamako la capitale à Dakar au Sénégal et Naoukchott en Mauritanie. La zone aurifère de Kéniéba sera relié par bitume à Kayes la région et Bamako la capitale.

Le troisième défi est celui de l'exploitation du phosphate. Installée à une centaine de kilomètres de Gao au nord du pays, la Société pour l'exploitation des phosphates du Tilemsi tourne au ralenti depuis cinq ans, en raison de l'insécurité suscitée par la rébellion touarègue. Avec la relative accalmie, l'usine de broyage de phosphate naturel devrait connaître une reprise d'activité, même si elle reste en deçà des possibilités du site. La direction table sur une production de 10 000 tonnes cette année alors que l'unité affiche une capacité de 35 000 tonnes. C'est une goutte d'eau en comparaison des réserves de la vallée du Tilemsi, estimées à 25 millions de tonnes, dont 5 millions exploitables à ciel ouvert, surtout que la demande nationale des champs de coton et de riz, est principalement satisfaite par les importations.

Le quatrième défi est celui des matériaux de construction également sous-exploités. De 1994 à 1997, la consommation de ciment a augmenté de 196 000 à 363 000 tonnes; tandis que la production nationale n'est passée que de 14 000 à 23 000 tonnes. La cimenterie de Diamou près de Kayes ne produit pas plus de 20 000 tonnes par an alors que sa capacité atteint les 50 000 tonnes. Le Mali dispose pourtant de vastes gisements de calcaire nécessaire à la fabrication de ciment et de chaux. On trouve le même cas de figure pour le marbre. Les réserves sont particulièrement abondantes, environ 10 millions de tonnes et d'une qualité avérée. Mais seule la société Mali-Marbre, d'une capacité annuelle de production de 45 000 m<sup>2</sup>, est active dans le secteur. Le pays dispose encore de sable pour la verrerie, de gypse pour la fabrication du plâtre, elle aussi arrêtée suite à la rébellion, de kaolin, d'argile.

Tous ces défis ainsi que de nombreux autres, sont pris en compte dans les projets de développement à l'horizon 2000. Puisque le Mali tient à occuper une bonne place dans la réalisation de ce marché commun, il est près à ce que tous ces défis soient relevés à court et moyen terme.

Enfin, le Mali caresse un immense espoir: celui du pétrole. Depuis quelques temps, on observe un regain d'intérêt pour la prospection de l'or noir. Les explorations en cours par les sociétés canadiennes Sahelian Oid Ltd et japon Exploration, sont prometteuses et le Mali est en droit de rêver de pétrole et de gaz. Des découvertes dans ce domaine constitueraient la « cerise sur le gâteau », permettant du même coup à l'économie de disposer des ressources nécessaires à ses ambitions.

## **CONCLUSION**

La mondialisation de l'économie étant incompatible avec l'existence de marchés captifs, la coopération entre pays africains afin de supprimer les obstacles au commerce intrarégional est un impératif. Les regroupements régionaux constituent un idéal à condition d'avoir des objectifs limités, tels que la réduction des formalités à remplir pour les licences et l'amélioration des accords de compensation de paiements avant d'aborder la réduction des tarifs douaniers.

Créée dans ce but, l'UEMOA qui à terme compte s'élargir aux autres Etats de la région, ouvre des perspectives nouvelles de développement harmonisé et intégré de ses états membres et leur permet une meilleure insertion dans l'économie mondiale Elle apporte au Mali une solution à son enclavement géographique en le plaçant au centre de l'espace intégré et lui ouvre de nombreuses opportunités pour écouler ses produits.

Malgré de nombreux défis qu'il est prêt à relever, le pays compte sur son économie jugée crédible par la Banque mondiale et le Fond Monétaire International, à travers l'or, le coton, le riz et autres produits agricoles, ainsi que le bétail pour revenir à sa place de grenier de l'Afrique et pays de l'or.

Aujourd'hui , ce que l'on reconnaît volontiers comme « l'exception malienne» surprend, intéresse et déconcerte. En tout cas, la manière malienne de conduire désormais la destinée de son pays ne manque pas de susciter de l'intérêt et interpelle les consciences africaines quand à la capacité de mobiliser réellement les énergies créatrices en vue de bâtir une société nouvelle ouverte au monde.